

CONTRAT DE LOCATION – RENTAL CONTRACT

Pour location meublée saisonnière

<i>Certains éléments du contrat ci-dessous sont <u>partiellement</u> traduits pour information uniquement, seul le texte en français fait l'objet d'un engagement</i>	<i>You will find below an approximate translation of <u>few</u> parts of French rental contract in good faith for your information but only French contract is valid.</i>
Durée de la location SEMAINES	Rental contract for WEEKS
Du samedi date à 16 h au samedi 2006 à 10h	From Saturday date at 4 p.m. to Saturday date at 10a.m.
Nb total personnes :	Total number of persons : ...
Prix total du séjour : euros	Total rental price : euros
Dépôt de garantie 700 euros à régler à l'entrée dans les lieux	Breakage deposit 700 euros to be paid on arrival
Entre les soussignés : Madeleine GARNIER pour <i>Une semaine en Provence</i> demeurant à Mazan (84) ci-après désigné « le bailleur » d'une part et Mr ... demeurant ... ci-après désigné « le preneur », d'autre part	You (the person signing the booking form as party leader) agree to enter into a contract with Garnier Madeleine, for <i>Une semaine en Provence</i> ("We") on the following terms and conditions. When the booking is made you are responsible for the payments under this contract and for ensuring that all members of your party comply with these terms and conditions. The contract commences when we have issued the written booking confirmation
il a été convenu et arrêté ce qui suit : le bailleur donne à loger au preneur, qui accepte les locaux meublés à <i>Mas du Moulin</i> 324 avenue de la Baisse à Caromb (84330 Vaucluse) France or <i>Mas St Siffrein</i> 328 avenue de la Baisse à Caromb (84300 Vaucluse) France dont la désignation suit : <i>Maison d'habitation pour 4 ou 6 personnes avec jardin et piscine</i>	Rental house located <i>Mas du Moulin</i> 324 avenue de la Baisse à Caromb (84330 Vaucluse) France or <i>Mas St Siffrein</i> 328 avenue de la Baisse à Caromb (84300 Vaucluse) France house with enclosed garden and pool for 4 or 6 persons
I. DUREE DE LOCATION La présente location est consentie pour une durée de ... jours à compter du date à 16h pour se terminer le date à 10h. Le bail cesse de plein droit à l'expiration du terme, sans qu'il soit nécessaire de donner congé. Le preneur ne pourra en aucun cas se prévaloir d'un quelconque droit de maintien dans les lieux à l'expiration de la période sur le présent contrat. La location pourra être prolongée avec l'accord préalable du bailleur.	Rental duration Rental contract for period from ... (4p.m.) to ... (10a.m.)
II. LOYER Le montant du loyer est de ... € pour la durée considérée dans ce contrat. Il comprend l'hébergement avec les charges (eau, gaz, électricité), linge de maison fourni en début de séjour (lits faits à l'arrivée, 2 serviettes de toilettes par personnes – <i>linge de table sur demande avec supplément</i>), et le ménage en fin de séjour. Ils ne comprennent pas les communications téléphoniques, et les éventuelles prestations annexes à l'hébergement telles que activités encadrées, locations de véhicules, etc...	Property rental : ... euros (sheets and towels are provided) When you have asked us to arrange additional staffing, services or equipment for which we make no charge, this is done on the basis of a private arrangement between you and the supplier and payment must be made direct to the supplier. You authorise us to deduct from your security deposit the amount of any unpaid bills for such arrangements
III. DISPOSITIONS GENERALES La présente location est faite aux charges et conditions suivantes que le preneur s'oblige à exécuter : Arrivée entre 16h et 17h. Départ avant 10h. En cas d'arrivée ultérieure à la date, aucune réduction de prix ne sera effectuée et le départ se fera comme convenu. Les réservations se font par semaine, du samedi au samedi.	You must check-in between 4pm and 5pm on the arrival date (unless special arrangements are agreed in advance) and check-out between 8am and 10am on the departure date (all times are local French time).
IV. DEPOT DE GARANTIE Le preneur devra verser au bailleur à la remise de clés le jour de la prise de possession des lieux une somme de 700€ à titre de dépôt de garantie pour répondre des dégâts qui pourraient être causés aux lieux loués ainsi qu'aux objets qui les garnissent. Le remboursement du dépôt de garantie sera effectué dans un délai de 2 mois	Security deposit A security deposit (see booking form) is required for all bookings (as an indemnity against breakages, loss or damage to the property its fittings, fixtures or contents, other applicable charges). The deposit must be paid at the latest prior to handover of keys. This deposit will be banked and will be

<p>maximum à compter de la restitution des clefs, déduction faite, le cas échéant, des sommes dues par le preneur au titre des charges et réparations, ou tout autre impayé concernant les charges non incluses dans le montant du loyer (voir ci-dessus).</p>	<p>refunded in full when our representative advises the property is correct. Your liability is not limited to the amount of the security deposit and you should ensure that you are adequately insured. The security deposit, less applicable deductions, will be returned to you by Euros cheque as soon as possible.</p>
<p>V. ETAT DES LIEUX</p> <p>Un état des lieux et un inventaire seront établis avec le preneur et, le bailleur ou son représentant, à l'arrivée et au départ. Cet inventaire constitue la référence en cas de litige.</p>	<p>On arrival we supply you with a list of what is supposed to be in house (in good condition unless otherwise specified). The list is checked on arrival and departure.</p>
<p>VI. CLAUSE RESOLUTOIRE</p> <p>A défaut de paiement du loyer, des charges, ou en cas d'inexécution de l'un des clauses du contrat, après une sommation de payer ou d'exécution demeurée infructueuse, le bail sera résilié de plein droit si bon semble au bailleur et sans formalité judiciaire. Si le preneur refuse de quitter les lieux, il suffira pour l'y contraindre d'une ordonnance de référé rendue par la présidence du Tribunal d'instance de Carpentras, seul compétent en cas de litige.</p>	<p>In the event of a breach of clause of the contract, we or our representative reserve the right to ask you to vacate the property and the contract will terminate without refund or compensation. Us or our representative shall be entitled to inspect the property after giving reasonable notice to you, but no notice will be required if a breach of these terms is suspected or if emergency repairs are required.</p> <p>These terms & conditions and the contract to which they apply are governed in all respects by French laws and the French courts only shall have jurisdiction in relation to them.</p>
<p>VII. ASSURANCE</p> <p>Le preneur est responsable des dommages survenant de son fait. Il est invité à vérifier que son contrat d'assurance multirisques habitation comporte bien une clause « villégiature » et « mobilier hors domicile » ou l'équivalent, sinon à souscrire ce type d'assurance pour la durée de ses vacances.</p>	<p>You must have insurance cover for at least the following risks:</p> <ol style="list-style-type: none"> liability for accidental damage to the property cancellation medical & emergency expenses. <p>Your personal possessions are not covered by our property insurance.</p>
<p>VIII. ARRIVEE</p> <p>Le preneur doit se présenter le jour précisé aux heures mentionnées sur l'offre de location. En cas d'arrivée tardive ou différée, le preneur doit en aviser au préalable le bailleur (par courrier postal, électronique, fax ou téléphone).</p>	<p>If your arrival is delayed, you have to warn renter (by phone or mail)</p>
<p>IX. ANNULATION</p> <p>Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée avant l'entrée en jouissance.</p> <ol style="list-style-type: none"> Annulation du fait du client : la somme remboursée se fera selon le barème suivant : <ol style="list-style-type: none"> Annulation avant le 40^e jour inclus précédent le début du séjour : il sera retenu 25% du montant du séjour En cas d'annulation après le 40^e jours précédent le début du séjour ou en cas de non présentation du client, il ne sera procédé à aucun remboursement. <i>(en cas de retard voir paragraphe Arrivée)</i> En cas <ol style="list-style-type: none"> d'annulation du fait du bailleur : si avant le début du séjour, le bailleur annule la réservation, il doit en informer le preneur par lettre recommandée avec avis de réception. Le preneur sera remboursé immédiatement et sans pénalité des sommes versées. de modification par le bailleur d'un élément substantiel du contrat : le preneur peut, après en avoir été informé par lettre recommandée avec accusé de réception, soit : <ol style="list-style-type: none"> Résilier son contrat et obtenir sans pénalité le remboursement immédiat des sommes versées, Accepter la modification ou la substitution du lieu de séjour proposé par le bailleur : un avenant au contrat précisant les modifications apportées est alors signé par les parties. Le prix sera modifié en conséquence s'il est différent. empêchement par le bailleur de fournir en cours de séjour les prestations prévues dans le contrat : si le bailleur est dans l'impossibilité de fournir une part importante des services prévus au contrat représentant un pourcentage non négligeable du prix payé par le preneur, le bailleur lui remboursera la différence de prix avant la fin de son séjour. <p>le bailleur ne paiera aucune indemnité en sus du remboursement total ou partiel du loyer (selon les cas énoncés plus haut)</p> 	<p>Prior to issuing the booking confirmation we reserve the right to make any changes to the accommodation offered or to prices. Cancellation by you of your booking must be in writing signed by you. The effective date of cancellation will be the date of receipt by us of the written notification. Unless otherwise notified, the following percentages of the total price are payable by you in the event of your cancelling depending on when notification is received:</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ more than 40 days before arrival date 25%; ❖ 40 days or less before arrival date 100%. <ol style="list-style-type: none"> If you request any changes to your booking we will endeavour to comply, but cannot guarantee to be able to do so. If we are unable to make the change you will remain liable under the contract. We may be subject to changes imposed on us by third parties. If it is necessary for us to make a significant change to your booking arrangements after the booking confirmation has been issued you may, <ol style="list-style-type: none"> i) accept the change and any price difference; or, ii) cancel and receive a full refund of monies paid. We will not pay further compensation or interest on monies paid.

<p style="text-align: center;">X. OCCUPATION DES LIEUX</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le preneur s'engage à occuper les lieux en bon père de famille, d'une manière paisible, conformément à la destination des lieux. L'exercice de toute profession y étant interdit, le preneur reconnaît que les lieux faisant l'objet du présent contrat ne lui sont loués qu'à titre de résidence provisoire et de plaisance. Le preneur déclare sur l'honneur qu'il n'exerce ni ne cherche à exercer aucune profession dans la location et que les locaux faisant l'objet du présent contrat ne lui sont loués qu'à titre de fins touristiques. ▪ Sauf accord explicite du loueur, les animaux, mêmes familiers, ne sont pas admis. ▪ Le présent contrat est établi pour une capacité maximum de personnes qui ne peut être dépassée. Le bailleur peut refuser les vacanciers supplémentaires. <p>La location ne pourra en aucun cas bénéficier à des tiers. Ne pas sous-louer les lieux sauf accord écrit du bailleur.</p>	<p>You agree to:</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ treat the property with care and consideration and report any damage or breakages to us or our local representative prior to departure or, if significant, as soon after its occurrence as possible. ❖ ensure that no member of your party behaves in a manner likely to cause damage to the property or its contents or offence, danger or distress to others. ❖ The property is cleaned before you arrive and again when you leave. At departure, you are responsible for leaving it in an orderly fashion. Dishes should be washed and put away and all trash and bottles removed and deposited in the designated receptacles. If more than average cleaning is required to prepare for the next renter, charges for extra cleaning will be deducted from your security deposit. ❖ Permit only those listed on the booking form to reside in the property and not to sublet or assign the property or any part of it, nor to exceed the maximum number of people permitted to reside there (as stated in the property details or otherwise agreed by us in writing). The parking of caravans or pitching of tents is forbidden. Pets are not permitted.
<p style="text-align: center;">XI. INTERRUPTION DU SEJOUR</p> <p>Il ne sera procédé à aucun remboursement hormis celui du dépôt de garantie dans les conditions indiquées au paragraphe « dépôt de garantie ».</p>	<p>If you leave before scheduled departure date, security deposit only will be refund to you according to terms of above "security deposit" section</p>
<p style="text-align: center;">XII. DEPART</p> <p>Le preneur quitte les lieux le samedi date avant 10h00. Le bailleur prend à sa charge le ménage de fin de séjour mais le preneur laisse le <u>meublé en ordre (conforme à celui décrit dans l'état des lieux d'entrée), vaisselle lavée (lave-vaisselle vidé, vaisselle rangée)</u>.</p>	<p>Check-out between 8am and 10am on the departure date (local French time). The property is cleaned before you arrive and again when you leave. At departure, you are responsible for leaving it in an orderly fashion. Dishes should be washed and put away and all trash and bottles removed and deposited in the designated receptacles. If more than average cleaning is required to prepare for the next renter, charges for extra cleaning will be deducted from your security deposit</p>
<p style="text-align: center;">XIII. RESPONSABILITE</p> <p>Le bailleur ne peut être tenu pour responsable des cas fortuits, des cas de force majeure ou du fait de toute personne étrangère à <i>Une semaine en Provence</i> nuisible à l'organisation et au bon déroulement du séjour. Le bailleur dégage sa responsabilité en cas de vol, chaque locataire est responsable de la sécurité des biens durant son séjour en veillant à fermer portes et fenêtres.</p> <p>Le preneur reconnaît avoir été informé que malgré les protections entourant la pièce d'eau permettant la baignade, les adultes doivent veiller à ce que les enfants n'y accèdent pas sans surveillance. De même, le preneur est avisé que certains végétaux présents dans la région (tels lauriers-roses) sont toxiques par ingestion et qu'en conséquence, il faut veiller à ce que les enfants n'en portent pas des feuilles à leur bouche.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. We accept no liability for the illness, injury or death of any person, 2. We accept no liability for loss or damage to personal effects. P 3. Children should be monitored at all times. You should verify the suitability of equipment, particularly children's cots and other items, for the purpose you intend to put it as we cannot accept liability. The swimming pool does not have depth markings and you should check the water depth before using the pool. Diving into the Swimming pool is at your own risk. The presence of animals or insects is inevitable in the South of France and we cannot accept responsibility for this. Please take note too that some Mediterranean plants are toxic when eaten for example pink laurel bushes. <p>We cannot accept any liability for compensation where performance or prompt performance of our contractual obligations is prevented or affected by reasons outside our control or by circumstances amounting to force majeure nor for any failures in the supply of public access, plumbing or sewage systems or domestic equipment (but will endeavour to arrange prompt repair).</p>
<p style="text-align: center;">XIV. LITIGES</p> <p>Toute réclamation doit être adressée au bailleur dans les meilleurs délais. Les litiges relatifs à l'exécution de ce contrat sont de la compétence des tribunaux de Carpentras.</p>	<p>These terms & conditions and the contract to which they apply are governed in all respects by French laws and the French courts only shall have jurisdiction in relation to them.</p>

mention manuscrite « *Lu et approuvé* » et signature :

please write "*read and approved*" above your signature

Le preneur / You

Le bailleur / Madeleine Garnier